

Quartiers énergie carbone

Evolution des travaux de l'ANRU

6 juin 2023



La transition écologique et les approches énergie-carbone

Un objectif incontournable depuis les débuts du NPNRU

Le « développement durable » est un objectif inscrit dès la loi de 2003 portant création de l'ANRU ; un axe renforcé par la loi de 2014 relative au NPNRU.

« L'Agence portera une attention particulière [...] à la prise en compte des objectifs incontournables [...] viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers »

- « Les collectivités sont invitées à s'appuyer sur la démarche EcoQuartier »
- « Les enjeux énergétiques doivent être appréhendés à l'échelle du quartier pour mieux prioriser les interventions et optimiser la maîtrise des charges des habitants.
- « Une approche environnementale globale est attendue pour limiter la consommation des ressources (eau, déchets...) et favoriser l'adaptation aux changements climatiques »
- « Les collectivités sont invitées à s'appuyer sur la démarche EcoQuartier »
- « Seules les opérations de requalification [...] qui obtiennent a minima le label « haute performance énergétique rénovation » sont finançables. Les opérations obtenant le label « BBC rénovation » donnent lieu à une majoration » → évolution : l'ANRU ne valide plus que des projets de niveau BBC Rénovation (en fin de programme, 2/3 des rénovations devraient être BBC)
- « modulations à la hausse pour les PRU qui s'inscrivent dans une logique d'excellence » → potentielle jusqu'à +15% en cas d'excellence énergie/carbone



Quelques chiffres

- Consommation énergétique divisée **par 2** (après rénovation) voire **par 4** (logements neufs)
- **Dépenses énergétiques** (chauffage et ECS) devraient diminuer, en moyenne, d'environ **400€/an** après réhabilitation ou de **700€/an** pour un logement neuf
- **Sortie de la précarité énergétique de 80% à 100% des ménages** impactés par les opérations ANRU

Plusieurs dispositifs pour aller plus loin

Les PIA VDS, ANRU+, DVD, et Quartiers Fertiles



Les PIA pour soutenir l'innovation face aux enjeux de transition écologique

Les programmes « Ville Durable et Solidaire », ANRU+, et « Démonstrateurs de la Ville Durable » visent à favoriser les projets à très haute performance environnementale, tout en augmentant le reste pour vivre des habitants via la réduction de leurs dépenses incontournables (chauffage, transport...)
171M€ de subv. pour une 40aine de projets



AAP Quartiers Fertiles

Massification et accélération de l'agriculture urbaine dans les QPV
34M€ de subv. pour une 100aine projets



... et l'aide de partenaires !

4 QPV NPNRU dans la démarche Quartiers Energie Carbone de l'ADEME

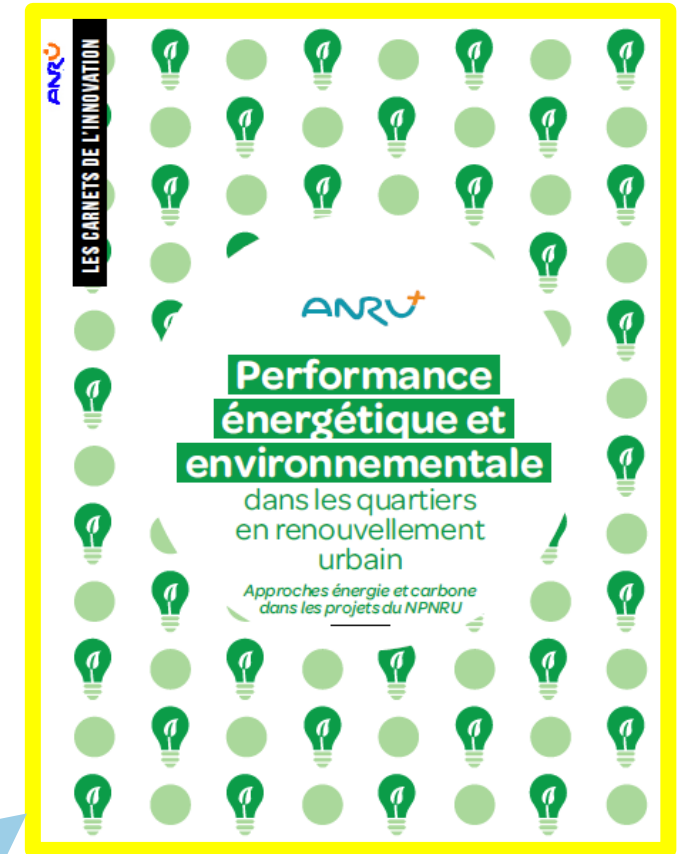
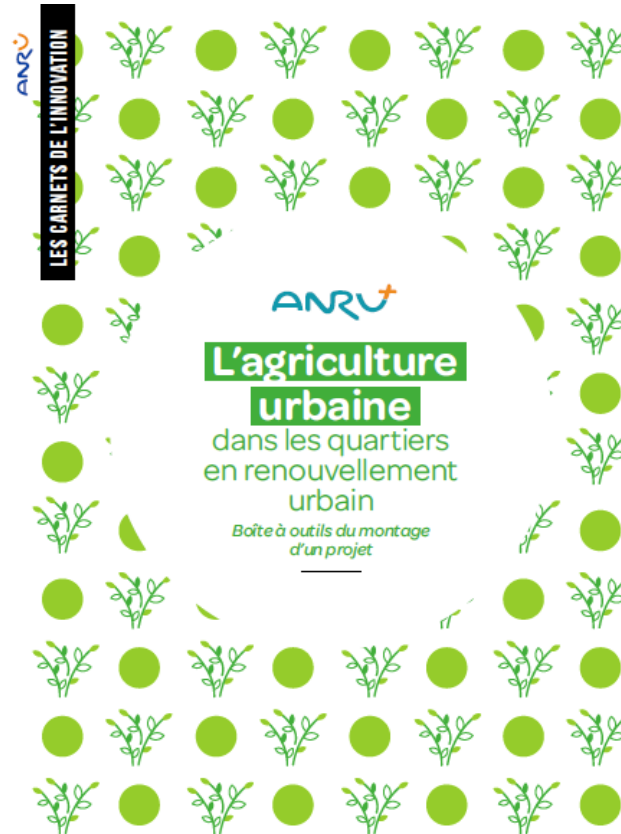
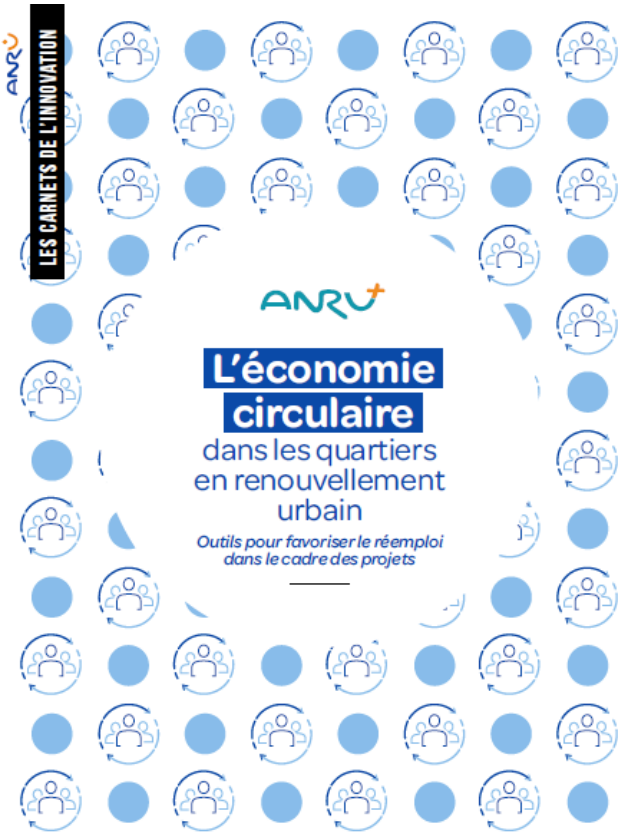
Quelques exemples

- **Sartrouville – Quartier des Indes (ANRU+)** :
 - Objectif : limiter l'empreinte carbone des opérations par la valorisation et la réutilisation des matériaux et composants issus des déconstructions
 - Deux volets : déconstruction sélective de 411 logements et démonstrateur de réemploi
- **Port-de-Bouc – Quartier des Aigues Douces La Lègue (VDS)**
 - Objectif : améliorer les performances énergétiques des bâtiments et mobiliser les ENR à l'échelle du quartier
 - Création d'un réseau de chaleur thalassothermique, photovoltaïque, arrosage en eau brute. Géré par une structure locale, accompagnement des habitants.
- **Stains – Boucle d'alimentation locale (QF)**
 - Création d'une filière allant de la production agricole au traitement des déchets organiques, en passant par la vente directe et la transformation des aliments

→ Vitry-le-François, Angoulême, Orly/Choisy-le-Roi, Lille



Un groupe de travail aboutissant sur un guide « *Approches énergie carbone dans les projets NPNRU* »



→ Les retours d'expériences des porteurs de projet participant à la démarche Quartiers Energie Carbone de l'ADEME pourront alimenter la mise à jour de ce guide, et/ou faire l'objet d'une capitalisation / valorisation utile aux 453 quartiers du NPNRU.

Constat : les crises se superposent aux fragilités des QPV et sont plus difficilement vécues pour leurs habitants

Des quartiers par définition marqués par leurs difficultés multiples

- ❑ Taux de pauvreté 3 fois plus élevé en QPV qu'ailleurs
- ❑ Taux de chômage 2,5 fois supérieur ; Faiblesse du tissu économique
- ❑ Situation de désert médical dans nombre de QPV, prévalence des maladies chroniques
- ❑ Surexposition aux nuisances environnementales, pollution atmosphérique et sonore (proximité fréquente avec des infrastructures routières), effet d'îlot de chaleur urbain
- ❑ Vieillesse d'un parc parfois énergivore et suroccupé
 - *Ex : en Île-de-France, 22 % de la population des QPV est concernée par un « point noir environnemental » contre 12 % hors QPV (Institut Paris Région et Observatoire régional de santé francilien – 2016).*

Une fragilité structurelle qui les rend plus vulnérables aux chocs et aux crises

- ❑ Crise sanitaire
- ❑ Inflation énergétique et alimentaire
- ❑ Vagues de chaleur

« Aux fragilités multiples qui caractérisent nos quartiers se superposent désormais des crises et des chocs nouveaux qui les rendent plus vulnérables. Nous avons la responsabilité collective de renforcer les capacités d'adaptation et de transition de ces territoires face aux crises de notre siècle : les quartiers de 2030 devront être plus résilients. « Quartiers Résilients » est une réponse partenariale forte pour une transformation de la ville plus ambitieuse et adaptée aux défis de notre temps. Nous nous réjouissons de son déploiement dans les territoires dès 2023 ! »

Catherine Vautrin
PRÉSIDENTE DE L'ANRU

Quelques chiffres



35 % des ménages du parc social sont **en situation de précarité énergétique** (55% du parc social chauffé au gaz)



72 % des habitants de QPV redoutent l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur leur **capacité à se chauffer** (vs 65% au niveau national)



70 % des habitants de QPV indiquent avoir été confrontés à des **températures trop élevées** pendant l'été (vs 56% au niveau national)

Lancement de la démarche « Quartiers Résilients »

Face à ces enjeux de transition, et à la nécessité d'agir en faveur des habitants dans un contexte de crises répétées, la démarche « Quartiers Résilients » a été annoncée par le Ministre de la Ville et du Logement le 12 septembre 2022



Un dispositif transversal pour l'ensemble des 453 quartiers du NPNRU : accompagnement, formation, capitalisation, lettres d'objectifs 2023 aux Préfets, outillage des revues de projets

Un accompagnement renforcé pour 50 quartiers ciblés : missions d'accompagnement, 100M€ du NPNRU pour financer des opérations améliorant la résilience des projets, partenariat renforcé avec les autres agences de l'Etat



ActionLogement



L'ANRU prévoit, au titre du NPNRU, de mobiliser 100 millions d'euros pour cette démarche. Action Logement et le mouvement Hlm représenté par l'USH apportent 10,8 milliards d'euros de financement sur les 12 dont est doté le NPNRU. Le fonds de co-investissement de l'ANRU sera également mobilisable tout au long de la démarche via ses fonds crèches, centres de santé et tiers-lieux.



La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts mobilise 10 millions d'euros qui bénéficieront aux quartiers d'accompagnement renforcé, pour le financement de l'ingénierie dédiée au verdissement des quartiers (atténuation et adaptation du changement climatique).



L'ADEME intervient sur ses thématiques d'action et notamment par une mobilisation du fonds chaleur jusqu'à 50 millions d'euros par an, avec une attention spécifique portée aux quartiers en renouvellement urbain dans le cadre de ses autres dispositifs (fonds thématiques liés à l'économie circulaire, la mobilité...). Elle apporte par ailleurs une expertise dans le cadre du dispositif transversal d'animation et de formation.



Le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), mobilise 15 millions d'euros au bénéfice des quartiers retenus pour un accompagnement renforcé au titre de la démarche « Quartiers Résilients » pour le déploiement d'un volet innovation dans le cadre des projets.



L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) inscrit un objectif de prise en compte renforcée des quartiers concernés par la démarche dans la mobilisation au niveau local du programme 147 relatif à la politique de la ville dans l'instruction aux préfets dédiée.



Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires via la DGALN accordera une attention spécifique aux QPV qui seraient identifiés comme prioritaires au titre de la démarche pour la mobilisation du Fonds vert (enjeu notamment autour du volet renaturation et du volet friches) dans le respect de ses modalités de mobilisation classiques. Une articulation est également encouragée avec la démarche EcoQuartiers (grille d'analyse des projets, accompagnement des territoires). Les services du ministère apportent une expertise dans le cadre du dispositif transversal d'animation et de formation.



Un partenariat est en cours de formalisation entre les six agences de l'eau et l'ANRU pour une contribution à la démarche, en tant qu'opérateurs de la mesure renaturation du Fonds vert mais également de leurs missions courantes. Les agences de l'eau contribuent par ailleurs à l'expertise dans le cadre du dispositif transversal d'animation et de formation.



L'Agence nationale de l'habitat (Anah) veille à la bonne articulation de ses dispositifs d'aide, conformément à la convention Anah-ANRU autour de l'habitat privé, notamment par le ciblage des quartiers visés par « Quartiers Résilients » pour la mobilisation des aides liées à France Rénov'.



L'Agence Régionale de Santé Île-de-France apporte une expertise d'appui à certains projets ciblés, participe au dispositif transversal d'animation et de formation et veille à la bonne articulation des financements mobilisables en Île-de-France sur des dispositifs de santé urbaine, de santé environnementale et projets d'immobilier de santé. Elle soutient le déploiement du partenariat expérimental qu'elle a construit avec l'ANRU à l'échelle du territoire national.



France Ville Durable apporte une expertise, en format individualisé d'appui à certains projets ciblés ou en format collectif, et participe au dispositif transversal d'animation et de formation.



Le Cerema apporte une expertise, en format individualisé d'appui à certains projets ciblés ou en format collectif, et participe au dispositif transversal d'animation et de formation.

Un accompagnement renforcé pour 50 projets sur plusieurs axes d'amélioration

Objectif de **soutenir des opérations liées à 8 « objets » prioritaires**, relevant de 3 piliers de la résilience, permettant une intervention systémique sur les vulnérabilités des quartiers et de leurs habitants :



○ **Pilier « Cadre de vie »**

- **Bâtiments sobres en ressources** (énergie, eau, matériaux), **zéro énergie fossile et adaptés** au changement climatique
- **Aménagements adaptés** au changement climatique **et renaturation**
- **Systèmes d'autoproduction énergétique** permettant la sortie des énergies fossiles
- Services et aménagements favorisant **les mobilités alternatives** à la voiture

○ **Pilier « Développement local »**

- Développement de **filières économiques locales**
- Développement de **filières alimentaires et circuits courts**

○ **Pilier « Cohésion sociale »**

- Dispositifs en faveur de la **santé**
- Habitats, équipements publics et aménagements favorisant la **cohésion sociale et l'inclusion**



Une revue de tous les projets sous le prisme de la résilience

Chaque porteur de projet devra répondre à 3 questions complémentaires lors de l'instance classique de « revue de projet » :

1) Quels sont les **vulnérabilités et potentiels spécifiques du quartier** ?

(ex : quartier très artificialisé soumis à l'effet d'îlot de chaleur urbain, logements chauffés aux énergies fossiles...)

A l'aide d'un outil en cours de conception, qui sera mis à disposition, comprenant données chiffrées sur le QPV et liste de questions à se poser, dans un objectif d'auto-diagnostic des vulnérabilités

2) Quelles sont les **axes du projet de renouvellement urbain qui répondent déjà aux vulnérabilités identifiées** ?

(ex : rénovations énergétiques performantes, végétalisation de toitures et cool roofs)

3) Quelles sont les **marges d'améliorations du projet envisageables dans un objectif de résilience** ?

(ex : raccordement des logements collectifs à un RCU EnR, renaturation des espaces publics)



Un dispositif d'animation/formation

03/02 : webinaire de présentation de la démarche « Quartiers Résilients »

09/02 : carte blanche France Ville Durable / CEREMA – les fondamentaux de la résilience

21/02 : webinaire thématique – pilier « cadre de vie » / objet « aménagements » (lutte contre les îlots de chaleur)

07/03 : carte blanche DGALN (Fonds Vert ; nouveau prisme résilience de la démarche EcoQuartier)

22-23/03 : visite du quartier « Plateau de Haye » à Nancy, dans le cadre des rencontres régionales de l'ANRU comprenant plusieurs séquences « résilience » (économie circulaire et réemploi des matériaux, gestion intégrée de l'eau...)

06/04 : webinaire thématique – pilier « développement local » / objet « filières alimentaires »

13/04 : carte blanche ADEME (les expertises, outils et fonds mobilisables pour les QPV en RU)

10/05 : visite du quartier « Lille Sud / Concorde » à Lille (dans le cadre des rencontres régionales de l'ANRU)

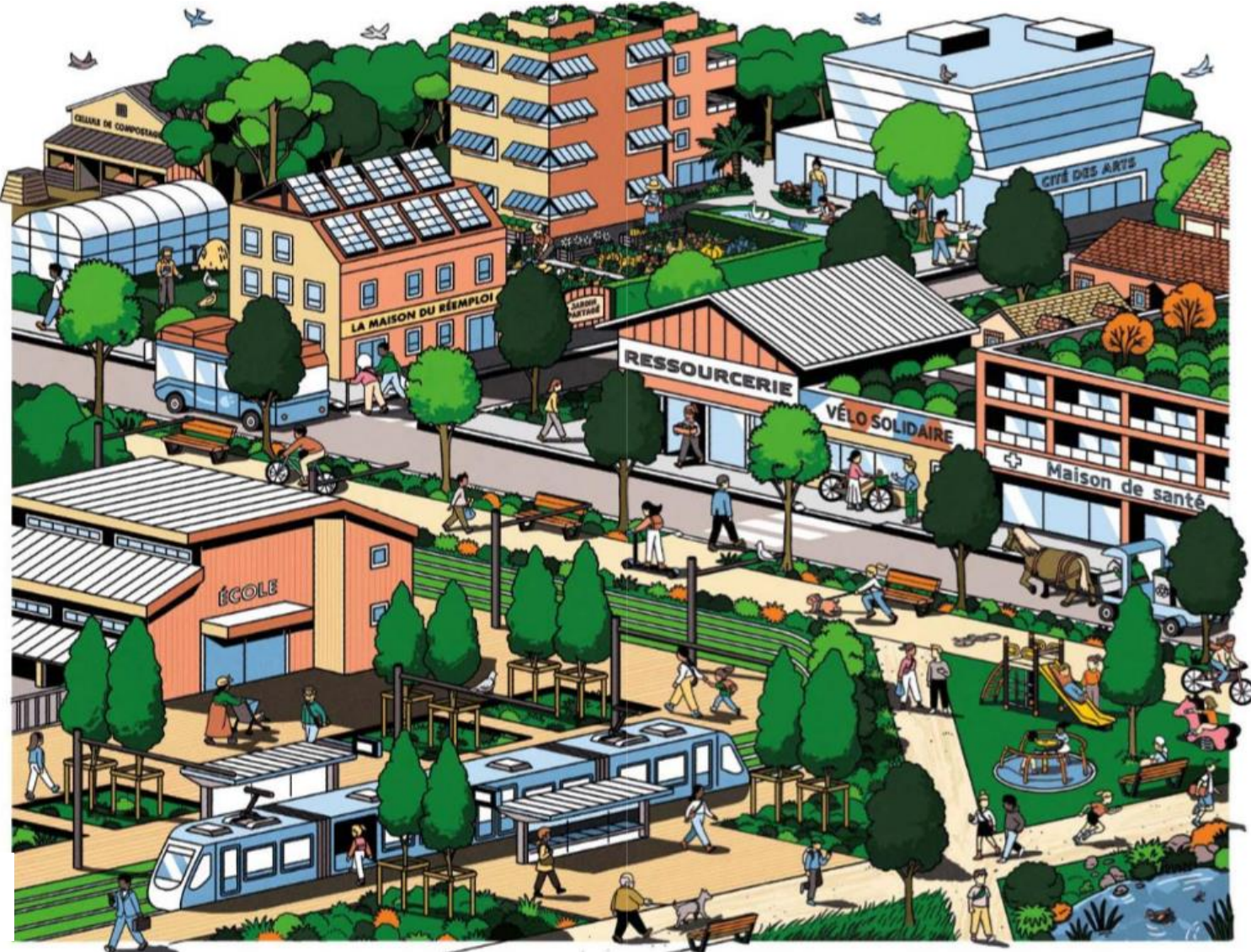
23/05 : webinaire thématique – pilier « cohésion sociale » / objet « santé »

06/06 : carte blanche Agences de l'Eau (les expertises et fonds mobilisables pour les QPV en RU)

04-05/07 : visite de quartiers en Ile-de-France, dans le cadre des rencontres régionales de l'ANRU comprenant plusieurs séquences « résilience »



Un quartier résilient, c'est un quartier dont les acteurs (politiques, entreprises, habitants) ont pris conscience des vulnérabilités et des ressources, et ont engagé des transformations renforçant les capacités d'anticipation, réaction et adaptation, pour en préserver les fonctions essentielles (logement, alimentation, santé, éducation...) quelles que soient les perturbations.



Sortir des énergies fossiles

Réduire la facture énergétique des habitants et tendre vers une autonomie grâce à des bâtiments neufs et réhabilités performants.

À Saint-Denis de La Réunion, la Cité des arts, complexe culturel, est en partie autonome grâce à des panneaux photovoltaïques.

À Évreux, le groupe scolaire Simone-Veil de Nétreville est un bâtiment à basse consommation grâce à ses locaux écoconstruits (label Passivhaus).

Son équipement photovoltaïque couvre 40 % de ses besoins en énergie.

À Bordeaux, des bailleurs sociaux ont créé un réseau de chaleur biomasse pour le quartier.

À Port-de-Bouc, le quartier sera desservi par un réseau de chaleur thalassothermique.

Soutenir l'économie locale et circulaire

Récupérer et réutiliser pour limiter le gaspillage des ressources, la production de déchets, et par conséquent la consommation.

À Nancy, la maison du réemploi du quartier du Plateau de Haye récupère les matériaux des bâtiments déconstruits, sensibilise au réemploi et permet l'emploi solidaire.

À Val-de-Reuil, un parking vacant sera reconverti en ressourcerie. Les ressourceries permettent de consommer durablement, de limiter les déchets et de faire de l'insertion par l'emploi.

À Stains, création d'une boucle alimentaire locale allant de la production de fruits et légumes à la récupération des biodéchets.

Végétaliser et adapter au dérèglement climatique

Remettre de la nature au cœur des quartiers : une solution durable face aux changements climatiques, créatrice de lien social.

À Sens, l'implantation d'une micro-forêt au pied d'immeubles d'habitation crée un écosystème stable, résilient et rend la ville plus agréable.

À Marseille, les sols désimperméabilisés et renaturés feront office de climatiseur l'été et d'éponge en cas de fortes pluies.

Aux Mureaux, des systèmes hydro-économes et les espaces publics participent à la gestion intégrée de l'eau.

À Mantes-la-Jolie, des protections solaires, toitures végétalisées et cool roofs permettront un meilleur confort d'été.

Développer les mobilités douces

Utiliser des modes de déplacement doux pour limiter la pollution de l'air, grâce à la création de transports en commun adaptés (tramway, bus, pistes cyclables).

À Saint-Denis, la mise en place d'ateliers de réparation de vélos solidaires « Bicyclo » a eu un rôle clé dans le développement des mobilités douces.

Faciliter l'accès aux soins

L'implantation de maisons de santé est essentielle pour faciliter l'accès aux soins des habitants du quartier.

À Saint-Pol-sur-Mer, le Médicentre sera un pôle médical au cœur du quartier afin d'améliorer l'accès aux soins.

Favoriser la cohésion sociale

Impliquer les habitants pour créer des lieux inclusifs et de solidarité au cœur des quartiers et permettre au bâti existant de s'adapter aux nouveaux usages.

À Grenoble, la Machinerie est un tiers-lieu géré par la Régie de quartier mêlant conciergerie, services du quotidien, espace bricolage et fablab, boutique de réemploi et soirées festives.